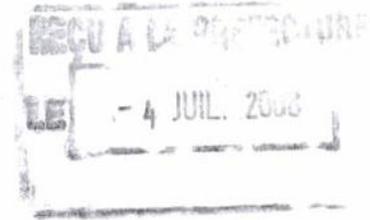


SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 30 juin 2008

N° 2008-16



Nombre de délégués en exercice :	18	L'an deux mil huit, le 30 juin 2008 à dix heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Hervé ANDRIEU pour la première partie de la séance et par Monsieur Jean CAMBON après son élection.
Présents :	13	
Date de la convocation :	20 juin 2008	

Présents : MM. AJAS, ANDRIEU, ASTRUC, CAMBON, DELMAS, LAVABRE, LATOUR, LAMOLINAIRIE, MASSAT, MASSEGLIA, ROUCOLLE, SAZY et VIVENS.

Absents excusés : MM. DAGEN, GARRIGUES, GUIRBAL, MOIGNARD et QUEREILHAC.

Assistaient à la séance : M. BONSANG (CdC Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron),
M. LARREY (Payeur Départemental),
Mlle LAYMAJOUX (Service Environnement du Conseil Général),
MM. BARON et GINESTET (Syndicat Départemental).

OBJET : Service de collecte de Nègrepelisse : Rapport annuel sur la qualité et le prix du service.

Dans le cadre des transferts de compétences optionnelles, le Syndicat Départemental assure la gestion du service de collecte sur le territoire de la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron.

Comme pour les autres collectivités, il s'agit de la gestion quotidienne du service pour laquelle certaines décisions relèvent de la compétence de l'Assemblée Délibérante.

A ce titre figure notamment l'élaboration du rapport annuel sur la qualité et le prix du service qui doit, conformément à la réglementation en vigueur, être présenté à l'Assemblée délibérante dans les 6 mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport sera adressé à la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron directement concernée.

*
**

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- prend acte du rapport annuel 2007 sur la qualité et le prix du service concernant le secteur de la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron.

ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXÉCUTOIRE
DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU
REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE **4 JUIL. 2008**
ET DE SA PUBLICATION LE **- 4 JUIL. 2008**
Montauban, le

LE PRÉSIDENT,

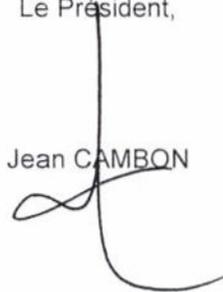
Jean CAMBON



*Fait et délibéré,
Les- jour- mois et an que dessus,*

Le Président,

Jean CAMBON



REÇU A LA PREFECTURE
LE - 4 JUIL. 2008